

RCS : DUNKERQUE

Code greffe : 5902

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DUNKERQUE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00060

Numéro SIREN : 835 152 364

Nom ou dénomination : A Mi-Bois

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2019 sous le numéro de dépôt B2019/003872

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DUNKERQUE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/003872**
n° de gestion : **2018B00060**
n° SIREN : **835 152 364 RCS Dunkerque**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Dunkerque certifie avoir procédé le 09/10/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A Mi-Bois - Société par actions simplifiée
863 rue de la Gare 59299 Boeschepe -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



299825

certifié conforme
Alman

①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise A MI BOIS SAS

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 863 RUE DE LA GARE 59299 BOËSCHEPE

SIREN

8 3 5 1 5 2 3 6 4

Durée de l'exercice en nombre de mois*

1 2

Durée de l'exercice précédent*

0

Exercice N clos le
3 1 1 2 2 0 1 8

ACTIF

Brut
1

Amortissements-Provisions
2

Net
3

ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles {		Fonds commercial *	010		012		
			Autres *	014		016		
	Immobilitisations corporelles *			028	20 777	030	3 976	16 802
	Immobilitisations financières * (1)			040		042		
	Total I (5)			044	20 777	048	3 976	16 802
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	4 500	052		4 500
		Marchandises *		060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes			064		066		
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	7 281	070		7 281
			Autres* (3)	072	5 666	074		5 666
	Valeurs mobilières de placement			080		082		
	Disponibilités			084	12 161	086		12 161
	Charges constatées d'avance*			092		094		
Total II			096	29 608	098		29 608	
Total général (I + II)				110	50 385	112	3 976	46 409

PASSIF

Exercice N
1 NET

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120	5 000		
	Écarts de réévaluation			124			
	Réserve légale			126			
	Réserves réglementées*			130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achar d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	)	132		
	Report à nouveau			134			
	Résultat de l'exercice			136	(1 015)		
	Provisions réglementées			140			
	Total I			142	3 985		
Provisions pour risques et charges			Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156	16 746		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164	11 362		
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166	4 850		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :		169	7 233)	172	9 467	
	Produits constatés d'avance			174			
	Total III			176	42 425		
Total général (I + II + III)					180	46 409	
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197	(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	20 777
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme
Hemaux

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise A MI BOIS SAS		Néant ☐				
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210				
	Production vendue { Biens dotés de droits et livraisons et Services* intracessionnels et autres	215		214				
		217		213	65 350			
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226	1 500			
	Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	66 850			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stock (marchandises)*			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	35 821			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240	(4 500)			
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier - automobile)			242	32 086			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243		244	202			
	Rémunérations du personnel*			250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	3			
	Dotations aux amortissements*			254	3 976			
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* et dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	67 587			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(737)			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	279	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des participations dans des PME innovantes (art. 217 octies) et dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		347				300		
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	(1 015)			
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1; le déficit comptable col.2		312		314	1 015	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248			330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997			
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	980				
ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quinquies)	138				
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990				
Dont divers	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	314		350	
	Créance due au report en arrière du déficit				346			
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655			
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	352		354	1 015
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				
	Déficits antérieurs reportables :*	dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col.2	370		372	1 015

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

certifié conforme
Amaur

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD 2018

Désignation de l'entreprise : A MI BOIS SAS

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ						Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442 14 077	444	446 14 077	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462 6 700	464	466 6 700	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	474	476	
Immobilisations financières		480	482	484	486	
TOTAL		490	492 20 777	494	496 20 777	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES					
Immobilisations incorporelles		500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532 2 214	534	536 2 214
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552 1 762	554	556 1 762
	Autres immobilisations corporelles	560	562	564	566
TOTAL		570	572 3 976	574	576 3 976

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5											
		6		7		8		9		10											
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values													
	①	②		③		④		Court terme* ⑤	Long terme												
									19% ⑥				15% ou 12,8% ⑦		0% ⑧						
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589						
Plus-values taxables à 19% ⁽¹⁾				579	Régularisations				590		583		594		595						
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies).												591									
TOTAL								596		585		597		599							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : A MI BOIS SAS										Néant ☐ *																																																																																																																									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																																																																																																																																			
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice																																																																																																																									
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606																																																																																																																											
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607																																																																																																																											
	Autres provisions réglementées*	610		612		614		616																																																																																																																											
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626																																																																																																																											
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636																																																																																																																											
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646																																																																																																																											
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656																																																																																																																											
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666																																																																																																																											
TOTAL		680		682		684		686																																																																																																																											
<table border="1"> <tr> <td colspan="6">B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</td> <td colspan="6">C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)</td> </tr> <tr> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Dotations</td> <td colspan="2">Reprises</td> <td colspan="2">1</td> <td colspan="2">Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes</td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Immob. incorporelles</td> <td>700</td> <td></td> <td>705</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">2</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Terrains</td> <td>710</td> <td></td> <td>715</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">3</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Constructions</td> <td>720</td> <td></td> <td>725</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">4</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. techniques mat. et outillage</td> <td>730</td> <td></td> <td>735</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">5</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Inst. générales, agencements amén. div.</td> <td>740</td> <td></td> <td>745</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">6</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Matériel de transport</td> <td>750</td> <td></td> <td>755</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">7</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>Autres immobilisations corporelles</td> <td>760</td> <td></td> <td>765</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2"></td> </tr> <tr> <td>TOTAL</td> <td>770</td> <td></td> <td>775</td> <td></td> <td></td> <td colspan="2">Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD</td> <td colspan="2">780</td> <td colspan="2"></td> </tr> </table>												B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)								Dotations		Reprises		1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes				Immob. incorporelles	700		705			2						Terrains	710		715			3						Constructions	720		725			4						Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5						Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6						Matériel de transport	750		755			7						Autres immobilisations corporelles	760		765									TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780			
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																																																																																																																													
		Dotations		Reprises		1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																																																																																																																											
Immob. incorporelles	700		705			2																																																																																																																													
Terrains	710		715			3																																																																																																																													
Constructions	720		725			4																																																																																																																													
Inst. techniques mat. et outillage	730		735			5																																																																																																																													
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745			6																																																																																																																													
Matériel de transport	750		755			7																																																																																																																													
Autres immobilisations corporelles	760		765																																																																																																																																
TOTAL	770		775			Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780																																																																																																																											
II DÉFICITS REPORTABLES						III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																																																																																																																													
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982				Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI		995																																																																																																																											
Déficits imputés		983				Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)		996																																																																																																																											
Déficits reportables		984				IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA																																																																																																																													
Déficits de l'exercice		860		1 015		Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice		129																																																																																																																											
Total des déficits restant à reporter		870		1 015		V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)		800		☐																																																																																																																									
VI DIVERS																																																																																																																																			
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381																																																																																																																											
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380																																																																																																																											
N° du centre de gestion agréé								388																																																																																																																											
Montant de la TVA collectée								374		7 441																																																																																																																									
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		10 639																																																																																																																									
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399																																																																																																																											
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398																																																																																																																											
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397																																																																																																																											

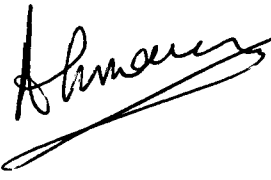
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

A MI BOIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 863 rue de la Gare 59299 Boeschepe
RCS DUNKERQUE 835 152 364

certifié conforme



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **DU 30 MARS 2019**

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2018

PROCES-VERBAL DE DELIBERATION

Le 30 mars 2019 à 14 heures, les associés se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation des co Présidents.

La convocation a été faite par lettre adressée à chaque associé.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alexandre Lemaire

La feuille de présence est vérifiée, arrêtée et certifiée exacte par le Président qui constate que les associés présents, représentés possèdent la totalité des actions formant le capital social.

L'Assemblée peut en conséquence valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire des statuts de la société ;
- une copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé ;
- la copie de la lettre de convocation adressée sous pli recommandé au Commissaire aux Comptes, accompagnée de l'avis de réception ;
- la feuille de présence.

Pour être soumis à l'Assemblée, sont également déposés :

certifié conforme

Alman

- les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ;
- le rapport de gestion du Président .
- le texte des projets de résolutions.

Le Président rappelle ensuite que les documents et renseignements nécessaires pour permettre aux associés de prendre leur décision en toute connaissance de cause, ont été tenus à la disposition des associés au siège social depuis la convocation de l'Assemblée, de même que le rapport général du Commissaire avant la présente réunion.

A la demande du Président, l'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle alors l'ordre du jour :

- rapport du Président sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- approbation de ces comptes et conventions ;
- affectation du résultat.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion du Président et présente à l'Assemblée les comptes annuels.

Lecture est ensuite donnée des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Président et du Commissaire sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, se soldant par un résultat de -1.015 Euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

Elle donne également quitus au Commissaire de l'accomplissement de sa mission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - CONVENTIONS DE L'ARTICLE L.227-10 DU CODE DE COMMERCE

Certifié conforme
[Signature]

L'Assemblée Générale constate l'absence de conventions nouvelles telles que prévues par l'article L.227-10 du code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat s'élevant à - 1.015 Euros :

- à la distribution d'un dividende aux associés à concurrence de 0 Euros éligible le cas échéant à l'abattement de 30%
- à la dotation du report à nouveau pour le solde soit -1.015 Euros la réserve légale ayant atteint le dixième du capital social.

L'Assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividende	Dividende
	éligible à l'abattement de 30 %	non éligible à l'abattement de 30 %
	0	0
	0	0
	0	0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président

certifié conforme



A MI BOIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 863 rue de la Gare 59299 Boeschepe
RCS DUNKERQUE 835 152 364

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30 MARS 2019

RAPPORT DE GESTION

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour soumettre à votre approbation les comptes de l'exercice écoulé et décider l'affectation du résultat, conformément à l'ordre du jour suivant :

- rapport du Président sur la marche de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat.

Les convocations vous ont été adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais prescrits.

Notre chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé pour cet exercice à la somme de 65.350 € pour en fait 10 mois d'activité

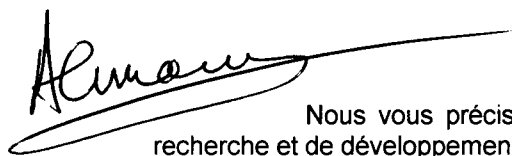
Le total des produits d'exploitation se détermine à	66.850 €
et le total des charges d'exploitation à	67.587 €
en ce compris les amortissements sur immobilisations pour	3.976 €
après un résultat financier de	- 279 €
le résultat courant avant impôts est de	-1.015 €
le résultat exceptionnel est de	0 €
après impôt sur les bénéfices pour	0 €
le compte de résultat se solde par un bénéfice de	-1.015 €

L'exercice a été marqué par une progression constante de l'activité.

Les investissements se sont élevés à 20.777 Euros répartis de la manière suivante :

- matériel et outillage industriels	14.077 €
- matériel de transport	6.700 €
- matériel de bureau	0 €

certifié conforme



Nous vous précisons en outre que notre Société n'a pas d'activité particulière en matière de recherche et de développement.

En application des dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, nous portons à votre connaissance que notre société au cours de l'exercice que nous soumettons à votre approbation, n'a acquis ou souscrit aucune participation dans une autre société.

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la Loi et à nos Statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat bénéficiaire s'élevant à -1.015 Euros :

- à la distribution d'un dividende aux associés à concurrence de 0 Euros éligible le cas échéant à l'abattement de 30% mentionné au Code Général des Impôts
- à la dotation du report à nouveau pour le solde soit -1.015 Euros

L'Assemblée reconnaît qu'il lui a été rappelé qu'il a été distribué au titre des trois précédents exercices :

Exercice	Dividende	Dividende
	éligible à l'abattement de 30 %	non éligible à l'abattement de 30 %
	0	0
	0	0
	0	0

Aucune dépense somptuaire n'a été effectuée au cours de l'exercice.

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Nous allons maintenant vous présenter plus en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation. Ces documents ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation, conformes aux dispositions en vigueur que les années précédentes.

Votre Président vous invite à approuver par votre vote le texte des résolutions qu'elle vous propose.

Fait à Boeschepe,

Le 11 Mars 2019,

Alexandre Lemaire

Un des Présidents

certifié conforme



SAS A MI BOIS

ANNEXE COMPTABLE de l'exercice du 15/01/2018 AU 31/12/2018

Evénements Principaux de l'Exercice

La Sas A Mi Bois s'est constituée à partir du 15 janvier 2018

Informations Relatives au Bilan :

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Provision pour Risques

Néant

Charges à Payer

Fournisseurs	1200 €
--------------	--------

Charges d'avance

Exploitation	Néant
--------------	-------

Produits constatés d'avance

Néant